

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 92 (1941)  
**Heft:** 12

**Rubrik:** Communications

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

6° Il est pris connaissance de l'exposé de la « motion Vieli » au Conseil des Etats. Et, au sujet de la commission spéciale chargée de la préparation de la revision de la législation forestière fédérale — que préside M. Bavier, inspecteur forestier cantonal — on apprend avec satisfaction que celle-ci a déjà fourni un important travail.

7° Il est pris note avec quelque surprise que nos requêtes au Département de l'Intérieur, touchant l'organisation du service forestier et l'extension désirable de la chaire de politique forestière, à notre Ecole forestière, sont restées jusqu'ici sans réponse.

8° M. Schönenberger exprime le vœu que le comité permanent fasse les démarches voulues afin de faire bénéficier, comme autrefois, « les stagiaires forestiers » d'une rétribution raisonnable. Celle payée précédemment, de 100 fr. par mois, a été supprimée lors de la mise en vigueur du programme fédéral d'économies. Il y aurait lieu d'examiner la question de savoir si les cantons, dans lesquels sont occupés ces stagiaires, ne pourraient pas être invités à payer cette indemnité.

*Tavannes*, le 17 novembre 1941.

Le secrétaire démissionnaire : *E. Schönenberger*.

---

## COMMUNICATIONS

---

### **Société vaudoise de sylviculture.**

#### **Course annuelle des 16 et 17 juin 1941.**

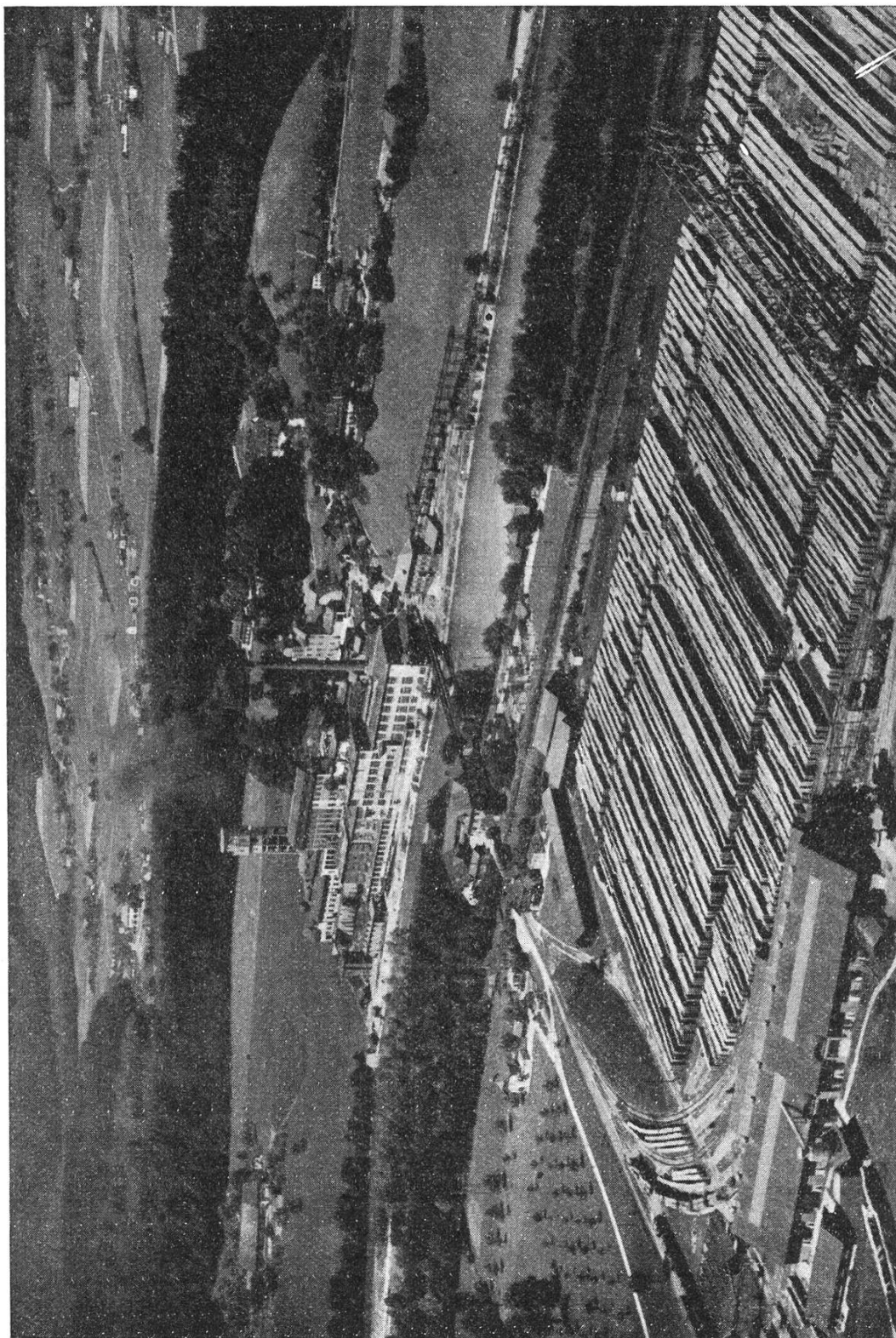
(Suite et fin.)

#### **Fabrique de cellulose de bois S. A., à Attisholz.**

Tout propriétaire ou gérant de forêts, en Suisse, connaît de nom cette usine, pour lui avoir déjà livré des rondins de papeterie. Attisholz est pour nous presque le synonyme de cellulose, ce qui est dû non seulement à l'ancienneté mais encore à l'importance et à la capacité de production considérables de l'entreprise.

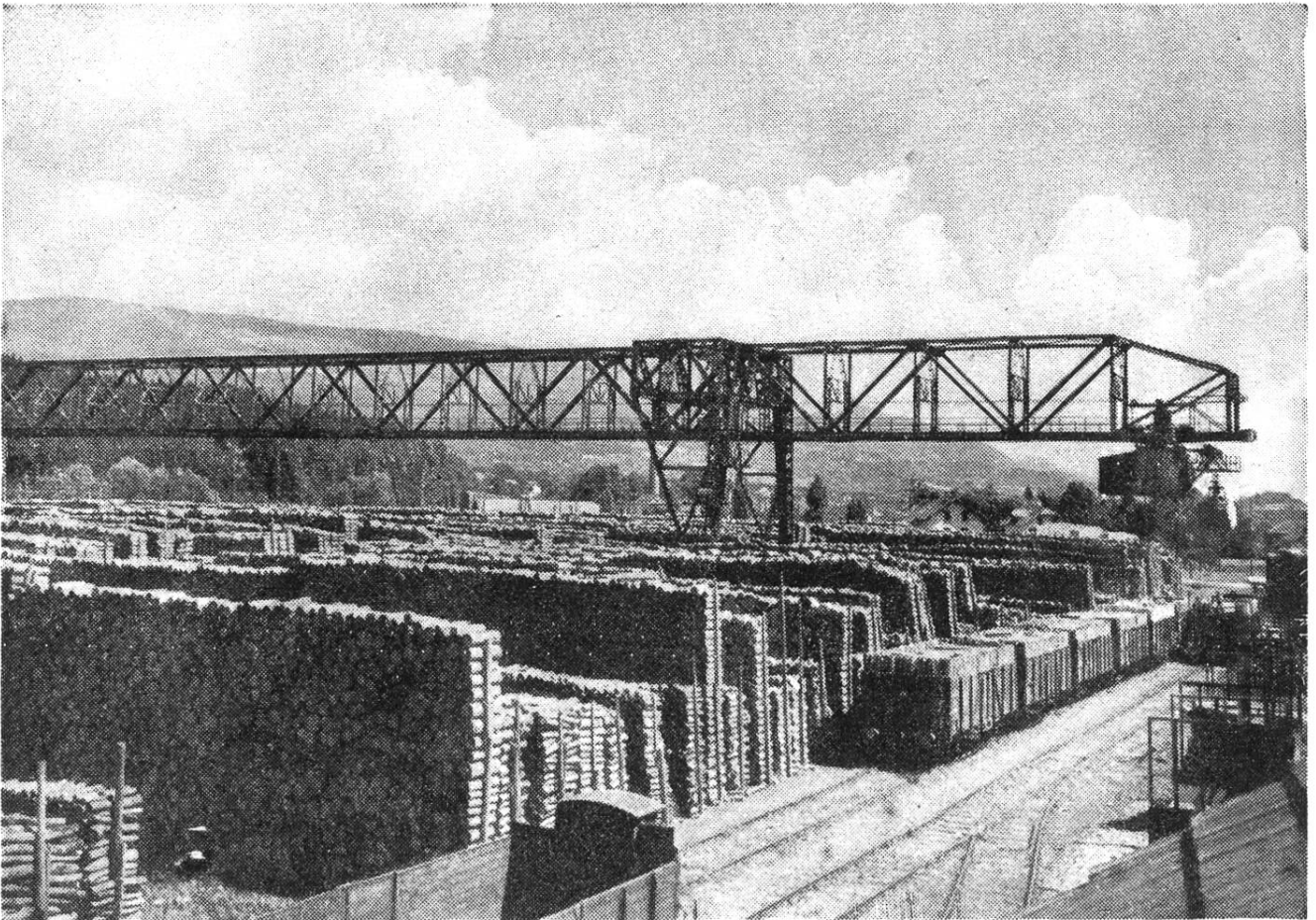
Elle a été créée dans les années 1880 et 1890 par M. B. Sieber, chimiste réputé, dont le nom est lié, dans le monde entier, à celui des promoteurs de l'emploi du bois pour la fabrication de la cellulose et du papier. Le directeur actuel est le fils du fondateur de la maison, qui l'a développée jusqu'à en faire une des entreprises industrielles dominantes dans notre pays. La troisième génération des *Sieber* prend déjà une part active dans la marche de l'usine, et il est équitable de mettre en évidence l'activité d'une pareille lignée de techniciens hors pair, à laquelle la forêt suisse doit beaucoup et dont elle ne saurait plus se passer. On peut, en effet, difficilement concevoir la culture intensive des bois sans le débouché que lui fournit l'industrie de la cellulose et du papier.

La fabrication de la cellulose de bois repose sur le principe de l'élimination, par des procédés chimiques, de toutes matières orga-



Vue de l'usine et du chantier du bois.

Nr. 4088 BRB. 3. 10. 1939



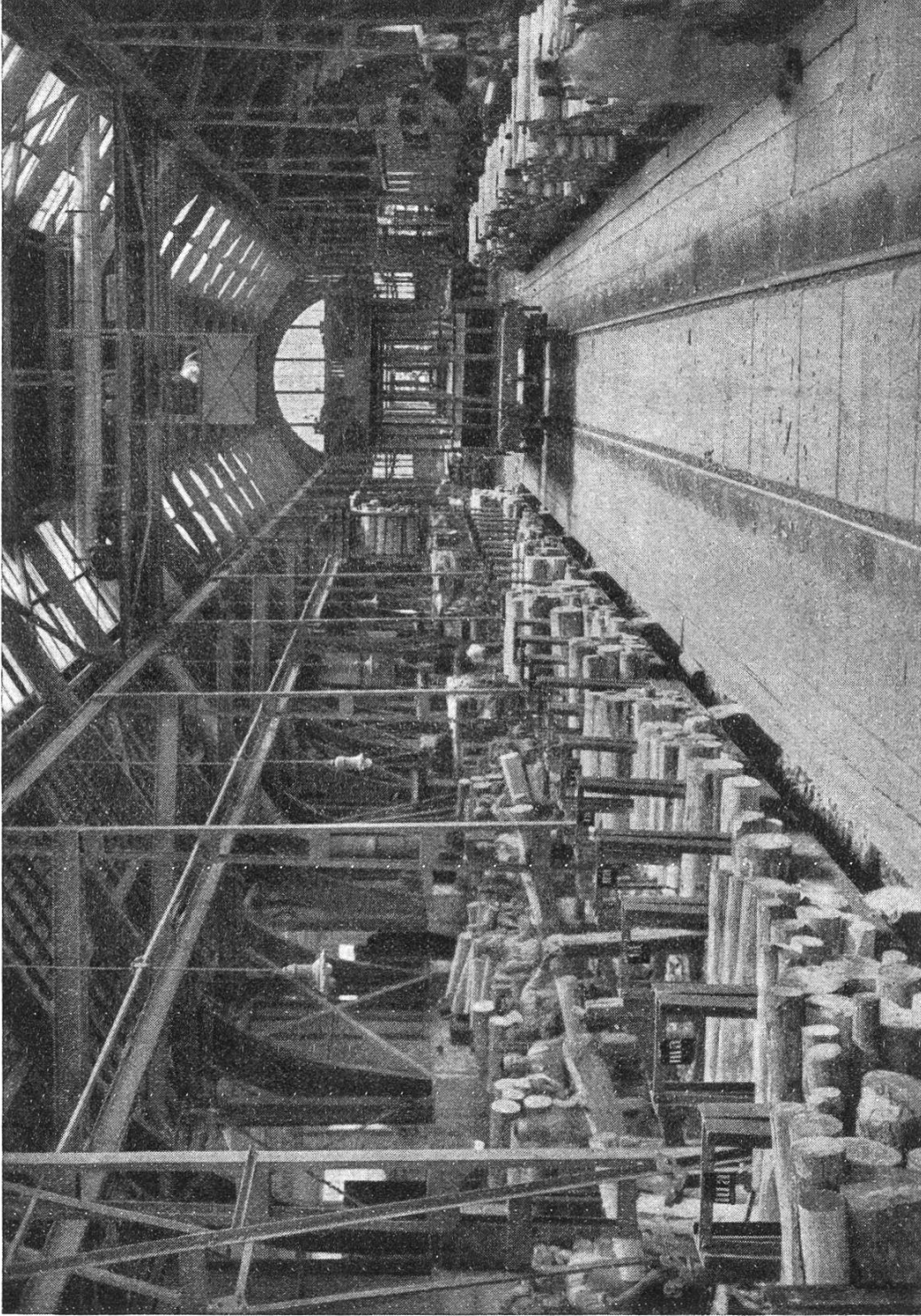
Pont roulant utilisé pour l'empilage des stères. Nr. 4088 BRB. 3. 10. 139

niques autres que la cellulose contenues dans le bois. Cette élimination s'opère par la cuisson de copeaux de bois dans des composés de soufre, dont le plus utilisé est le bisulfite de chaux. Attisholz est ainsi, comme la plupart des usines européennes, une fabrique au bisulfite. Les procédés à la soude ou au sulfate ne sont appliqués, à ma connaissance, qu'en Scandinavie et aux Etats-Unis, d'une façon secondaire.

Nous ne nous arrêterons pas ici à la description de tout le processus de fabrication, que les visiteurs ont suivi avec un intérêt soutenu au cours de la visite, magistralement organisée, de l'usine. Nous relèverons simplement les quelques points qui nous paraissent présenter de l'intérêt pour les exploitants forestiers.

Le bois — Attisholz en consomme 350.000 stères l'an — n'est pas utilisé frais, mais reste empilé en plein air, trois à six mois avant d'être débité et cuit. Pendant cette période d'attente, il subit naturellement des transformations chimiques qu'on appelle vieillissement. C'est l'oxydation des matières albumineuses et celles des résines.

La nécessité de cette transformation naturelle du bois, qui permet la fabrication de cellulose de haute qualité, explique dans une certaine mesure le pourquoi des énormes volumes de bois toujours en dépôt à l'usine. Egalement l'obligation qu'a cette dernière de recevoir continuellement de nouveaux arrivages, quelles que soient les variations du



Intérieur de la halle d'écorçage.

marché du bois. D'où pour nous, les exploitants, l'assurance d'une certaine régularité dans les réceptions.

L'arrivage des wagons de bois au dépôt, leur déchargement et l'empilage mécaniques des rondins sont organisés impeccablement. En 24 heures, on arrive à empiler plus de 5000 stères. Le système du pont roulant et de la mâchoire mécanique de déchargement sont tels que chaque fournisseur peut retrouver, en cas de contestation, et sans ambiguïté, ses propres bois dans les piles. Ce fut là fort instructif pour les visiteurs qui purent se persuader que les mesurages à l'arrivée sont faits avec une objectivité et une rigueur élogieuses.

Dans la halle de la préparation des rondins, avant leur débitage en copeaux, l'on comprit la nécessité absolue qu'il y a de livrer des bois soigneusement ébranchés et écorcés, dépourvus de toutes souillures de terre. Pour que la cellulose sorte parfaitement blanche des lessiveurs, il faut que le bois soit absolument propre. Tous les rondins doivent ainsi être spécialement examinés et, s'il le faut, rhabillés au couteau à deux mains; les morceaux défectueux sont à ce moment impitoyablement éliminés. Pour mettre en évidence l'importance dominante de la qualité, la Direction de l'usine a fait rassembler des échantillons de rondins défectueux reçus la veille même. En examinant ces rondins bifurqués, présentant de l'entre-écorce, ou partiellement pourris ou, enfin, très nouveaux, les visiteurs comprirent mieux qu'à la lecture d'une description touffue, ce qu'il ne faut pas livrer. Et, certainement, ils s'en souviendront.

Sortant, propres comme des crayons, de la halle d'écorçage, les rondins passent alors dans des machines qui les débitent en copeaux. Ces machines sont des turbines dont les aubes sont munies de puissants couteaux et contre lesquelles les rondins sont pressés de biais. De là, les copeaux sont transportés par les tapis roulants jusqu'à l'intérieur des lessiveurs, énormes réservoirs contenant 250 stères de bois et 180 m<sup>3</sup> de lessive. La cuisson se fait sous une pression de six atmosphères et dure une vingtaine d'heures. Les lessiveurs absorbent 1000 stères par jour. Un stère de bois donne, en chiffre rond, 100 kg. de cellulose.

Cette cellulose a l'aspect, à la sortie du lessiveur, d'un magma jaunâtre qui devra être abondamment lavé, débarrassé de ses composants acides et finalement blanchi. Cela implique une dépense énorme d'eau — 1000 litres par kilo de cellulose — ce qui explique le rôle énorme joué par la qualité et la quantité d'eau exigée par une telle usine. A Attisholz, on emploie l'eau de l'Aar, purifiée par son passage à travers des filtres monumentaux. Mais on n'en a jamais assez et la Direction se préoccupe continuellement d'augmenter encore la production de l'eau.

La cellulose est blanchie par du chlorure de chaux à la température de 40 degrés centigrades. Le blanchissement dure à son tour une vingtaine d'heures, après quoi la pâte est transformée en un long ruban

par son passage sur des rouleaux d'acier et enfin découpée en feuilles, puis empaquetée. Elle a l'aspect de carton blanc. Contrairement à l'opinion de beaucoup, cette cellulose n'est pas du papier, mais simplement un élément futur pour la fabrication du papier, celle des soies artificielles, des produits plastiques et enfin des explosifs. Expédiés à d'autres usines, ces ballots de cellulose seront de nouveau déchiquetés et mélangés à d'autres matières pour donner en définitive des produits finis. — Pour en revenir au papier, celui de journal, par exemple, est constitué par 20 % seulement de cellulose et 80 % de pâte mécanique produite dans les râperies.

La capacité de production d'Attisholz est de l'ordre de 50.000 tonnes de cellulose par an.

A côté de la fabrique proprement dite, il existe une fabrique d'alcool, récupérant avec profits les éléments du bois autres que la cellulose qui sont absorbés par les lessives de cuisson. Cette récupération est importante aujourd'hui surtout et porte sur 35.000 hectolitres d'alcool l'an.

Si, pour compléter ces données, on relève enfin qu'Attisholz utilise actuellement 650 personnes, débourse 3½ millions de francs de frais de transports et utilise 100 millions de kWh. par an, on saisira son importance économique exceptionnelle.

Vraiment passionnés par leur visite et remplis d'admiration pour ce cas, les membres de la Société vaudoise de sylviculture témoignèrent leur gratitude à M. le Dr Sieber, en l'élisant membre d'honneur, à l'issue d'un excellent banquet qu'il leur avait offert. Ce témoignage n'était pas simple geste de courtoisie, mais bien un symbole de gratitude des représentants de toute la forêt vaudoise à l'égard d'une industrie utile au pays.

Jacques Barbey.

---

## CHRONIQUE.

---

### Confédération.

**Projet d'extension du pâturage des moutons en forêt.** L'inspecteur général des forêts, M. Petitmermet, a adressé à ce sujet, au début d'octobre, la circulaire suivante aux inspections cantonales des forêts :

Les difficultés auxquelles doivent faire face les autorités fédérales pour assurer le ravitaillement du pays en matières premières et denrées alimentaires ont engagé la Division de l'agriculture du Département fédéral de l'économie publique à nous demander d'envisager la possibilité de faire suspendre les mesures interdisant le *pâturage des moutons en forêt*, ou, du moins, d'en atténuer la rigueur.

Après avoir étudié cette question sous tous ses aspects, nous sommes arrivé à la conclusion qu'il n'y a pas lieu de prévoir le rétablissement général du parcours des moutons dans les forêts suisses. En revanche, il existe des cas particuliers où, dans l'intérêt du ravitaillement en laine, on peut faire droit aux demandes émanant des milieux